



Comité d'orientation Réforme ATL

« Evolution et optimisation
du dispositif ATL –
Coordination locale »

Points ayant fait l'objet
d'un consensus

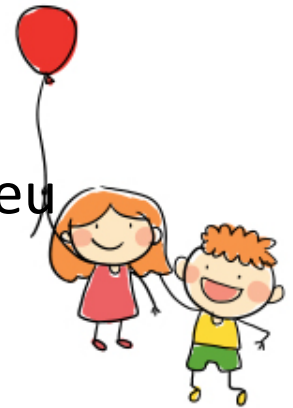
Dispositif ATL ?



- Une fonction de coordination ATL locale (CATL)
- Un programme de coordination locale pour l'enfance (Programme CLE ou PCLE)
- Une Commission communale de l'accueil (CCA)

Propositions

Le **renforcement du dispositif ATL** repose en premier lieu sur une **amélioration des garanties et protections accordées aux CATL**.



L'objectif est de **sécuriser l'exercice de leur mission**, de **préserver leur autonomie** et de **prévenir et résoudre les situations de tension avec les autorités communales**.

- mise en place de mécanismes de médiation
- convenir des modalités d'une évolution progressive vers une logique supra-communale du dispositif de coordination négociée entre les parties prenantes

Propositions



Révision approfondie de la **convention ONE/Commune** et du **descriptif de fonction des CATL**.

- clarifier les responsabilités
- réduire les zones d'interprétation
- renforcer l'appui apporté aux CATL dans leurs relations avec les communes

Pour mener ce travail à bien, un **groupe de travail** dédié est constitué.

Propositions

Les principes de collaboration entre l'ONE et les communes seront inscrits dans le décret, les modalités seront précisées par un arrêté, et ces éléments seront traduits dans la convention révisée.



Une réflexion sera également menée sur les synergies internes aux CCA.

CATL :

- réduire leur charge administrative
- leur fournir des outils performants
- améliorer davantage l'accompagnement assuré par l'ONE

L'accompagnement renforcé des communes est également identifié comme une priorité.

Propositions

Fonction de CATL



Son rôle doit être consolidé afin de **garantir une présence effective sur le terrain et une coordination cohérente entre l'ensemble des acteurs/trices locaux de l'ATL.**

- meilleure reconnaissance institutionnelle
- clarification des responsabilités inhérentes à la fonction
- outils conçus pour informer, accompagner et responsabiliser les responsables politiques des communes, les directeurs généraux et secrétaires communaux
- accompagnement des communes concernant la mission de coordination et le rôle des CATL
- Les formations existantes seront renforcées

Propositions

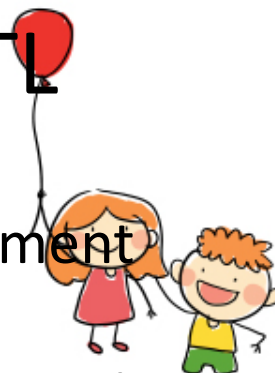
Fonction de CATL



- Levier pour permettre aux CATL de se rendre plus régulièrement sur les lieux d'accueil
- Protection du rôle des CATL indispensable
- mécanismes garantissant l'autonomie et conditions d'exercice de la fonction des CATL
- Visibilité des CATL (personnel communal/ASBL employeur)
- L'ONE renforcera les contrôles sur les pouvoirs organisateurs
- Ces contrôles devront toutefois être conçus de manière à garantir la protection des CATL

Propositions - Fonction de CATL

- accompagnement renforcé de l'ONE si nécessaire
- La fonction de **responsable de projet** doit être clairement distinguée de la fonction de CATL
- La fonction de responsable de projet est davantage balisée et sa description de fonction sera annexée dans la législation (groupe de travail)
- que les CATL puissent disposer d'une plus grande souplesse dans l'organisation de leur temps de travail pour leur permettre d'anticiper les échéances et de lisser leur charge de manière plus efficace
- travail conjoint avec Brulocalis, l'UVCW et les représentants des travailleurs sur accord cadre concernant l'**adaptation des horaires de travail des CATL dans le règlement de travail** afin de permettre de travailler en fonction des périodes d'activité de l'accueil temps libre, plutôt que des seules heures d'ouverture des administrations



Propositions - PCLE

La périodicité de l'agrément des PCLE sera harmonisée avec la durée de la **législature communale**, soit un cycle de **six ans**.



L'élaboration de l'état des lieux sera répartie de manière progressive sur l'ensemble de cette période, un travail rendu plus accessible grâce au développement d'outils dédiés et à la digitalisation.

La mise en place d'**outils standardisés** et de **critères objectivables** facilitera l'évaluation du PCLE à l'échelle communale.

Propositions - CCA

- Les **CCA évolueront** pour devenir davantage des espaces de travail, de rencontres, d'élaboration et de développement d'une culture commune autour de l'accueil temps libre intégrant les dimensions pédagogiques, culturelles et institutionnelles
- Les CCA seront réparties dans le temps pour plus d'efficience (**minimum une fois par semestre**)
- clarifier leurs ambitions ainsi que les productions qui sont attendues de leur part en plus de les doter de réelles capacités d'**animation**
- accompagnement renforcé des acteurs/trices de la CCA par les coordinateurs/trices accueil (CAL)
- intégration toujours plus large de la **parole des enfants**



Propositions – Convention Commune/ONE



- Ce **groupe de travail** réunira des représentant-e-s de la DATL (cellules Agrément et Réforme), de la DCAL (coordinateurs/trices accueil), de l'UVCW, de Brulocalis et de la Plateforme communautaire des CATL
- Concernant la révision du **système de sanctions**, il est décidé d'évoluer vers un système de sanctions graduées, comprenant différents niveaux de mesures (pas uniquement financières)

Propositions – Subvention de coordination



- La **subvention de coordination** pourrait être **réorganisée** autour de nouveaux paliers, permettant une évolution progressive du temps de travail (quart temps)
- Une **révision des critères d'octroi du temps de travail des CATL** est également envisagée (plusieurs indicateurs complémentaires)
- 12, 14 ou 18 ans ...

Propositions – Plateformes



- Le rôle essentiel des plateformes provinciales, régionales et communautaires dans le dispositif ATE est reconnu. Pour s'assurer de leur pérennité, leurs missions seront désormais **inscrites dans le décret**
- renforcer les **relations entre les plateformes** provinciales, la plateforme régionale bruxelloise et les unions des villes et communes (**UVCW / Brulocalis**)
- des représentant-e-s de l'UVCW et de Brulocalis pourraient participer aux réunions des plateformes

Propositions – Supra-communalité



Mutualisation des services de plusieurs CATL au bénéfice d'un territoire regroupant plusieurs communes, tout en maintenant une distinction claire entre les missions de coordination — exercées au niveau supra-communal — et les responsabilités politiques en matière d'ATL, qui demeurerait du ressort des communes

Propositions – Intersectorialité



Le rapprochement entre l'ATL et l'enseignement apparaît essentiel et doit se poursuivre dans le cadre de la réforme des rythmes journaliers.